

# Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCES-VERBAL de la séance du MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : 17 septembre 2014 - Date d'affichage : 17 septembre 2014

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 29 - Votants : 32

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre septembre à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

#### ETAIENT PRESENT(E)S :

**CHEVREUSE** : Claude GENOT, Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO  
**CHOISEL** : Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES  
**DAMPIERRE EN YVELINES** : Ghyslaine WOLFF  
**LE MESNIL ST DENIS** : Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT  
**LEVIS ST NOM** : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL  
**MILON LA CHAPELLE** : Jacques PELLETIER, Pascal HAMON  
**SENLISSE** : Yannick LEBRETON  
**ST FORGET** : Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS  
**ST LAMBERT DES BOIS** : Bernard GUEGUEN, Danielle TACYNIAK  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL

**POUVOIRS** : Jean-Pierre DE WINTER donne pouvoir à Ghislaine WOLFF  
Michel ROMAIN donne pouvoir à Daniel DOUX  
Jacques FIDELLE donne pouvoir à Yannick LEBRETON

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : Caroline VON EUW, Philippe BOSSEAU, Anne BERGANTZ

Le Président ouvre la séance à 20h30.

Il procède à l'appel nominatif des Conseillers Communautaires et déclare le Conseil installé.

Ordre du Jour de la séance :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 08/07/2014
3. Délibération pour la prolongation des missions administrative et comptable
4. Délibération pour l'exonération de la TEOM pour les entreprises
5. Information sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale
6. Questions diverses

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Bernard GUEGUEN est nommé secrétaire de séance.

#### 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 08/07/2014

Monsieur Claude GENOT demande que soit retiré en page 3, au point 8.2. (fin du 1<sup>er</sup> paragraphe) « Dans cet article, Monsieur GENOT appelle à son secours Michel LAUGIER, Président de la CASQY, pour l'aider à faire passer son point de vue. »

Après cette remarque, ce procès-verbal a été accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : [cchvc78@orange.fr](mailto:cchvc78@orange.fr)

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z

### **3. Délibération 14.09.01 : Prolongation des missions administrative et comptable**

Le Président expose que les missions administrative et comptable prennent fin au 30 septembre 2014.

Après avis des membres du Bureau de la CCHVC, le Président propose de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le même système de gestion administrative et comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le même système de gestion administrative et comptable, sans en changer les termes et les dispositions prises par le Conseil Communautaire dans sa délibération n° 2013.04.01 et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la continuité de ces missions.

### **4. Délibération 14.09.02 : Exonération de la TEOM pour les entreprises**

Le Président expose qu'il a reçu une demande de la Commune du Mesnil St Denis pour l'exonération de la TEOM pour 3 entreprises situées sur son territoire. Il s'agit de la SCI EMCE, la SCI DELAURE et la SC MAJER, toutes trois ayant une adresse au 45, rue du Fort Manoir au MESNIL ST DENIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les entreprises nommées ci-dessus et charge le Président de notifier cette décision aux services de l'Etat.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2015.

### **5. Information sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale**

Le Président propose un débat d'information sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale. Un document (54 pages) établi par le Préfet de Région en date du 05/08/2014 a été imprimé à chaque Conseiller Communautaire, ainsi qu'un CD Rom.

Le Président fait une présentation synthétique du schéma avec power point permettant de visualiser les points forts du document. Il précise que cette présentation est loin d'être exhaustive mais espère qu'elle aura donné l'envie, à chaque Conseiller, de lire précisément le document du Préfet et de visualiser, dans le détail les cartes sur le CD Rom.

A la suite de quoi, un échange de réflexions entre tous les Conseillers Communautaires s'instaure, dont quelques remarques sont rapportées ci-après :

**Madame TACYNIAK :** Quelles infos avons-nous à ce jour sur le périmètre défini ? Y-a-t-il des amendements en cours ?

Le Président lui répond que la Commune de Chevreuse a délibéré contre le projet et demande à être incluse dans la future intercommunalité élargie de la CASQY. Il suppose que Chevreuse déposera, auprès du Préfet de Région, un amendement en ce sens. Il précise que pour qu'un amendement soit accepté, il faut un vote favorable des 2/3 des membres de la commission régionale (CRCI) et 2/3 de ceux de la commission départementale (CDCI) dans lequel se situe la zone objet de l'amendement.

Cependant, à la fin, le Préfet de Région peut ne pas tenir compte de l'avis des CRCI et CDCI.

**Monsieur GENOT :** confirme ce dernier point.

**Monsieur DECHELOTTE :** Comment sont choisis les membres de la CDCI et CRCI ?

Le Président lui répond que la CDCI est composée, dans chaque département, par des représentants de communes, des représentants des EPCI, des représentants des syndicats et syndicats mixtes, des représentants du Conseil Général et du Conseil Régional ; la CDCI des Yvelines comporte 47 membres

La CRCI est composée par la réunion des commissions restreintes de chaque CDCI ; la commission restreinte des Yvelines comporte 18 membres.

**Monsieur DECHELOTTE :** La CCHVC, quels projets ? Le Président lui demande de bien vouloir rédiger une note par laquelle il exposerait ses idées sur ce thème.

**Monsieur POLUS :** fait quelques remarques et se déclare d'accord avec Monsieur DECHELOTTE et demande à ce que soient étudiées les possibilités d'extension du périmètre de la CCHVC avec des communes voisines. Il précise qu'il se met à la disposition de la CCHVC pour travailler sur ces questions.

**Monsieur PELLETIER :** Nous allons lancer sans tarder une consultation pour trouver un bureau d'étude pour nous assister dans l'établissement d'un projet de territoire. Les réponses aux questions posées par Mrs DECHELOTTE et POLUS devraient se trouver dans le projet de territoire et il les remercie de bien vouloir participer aux travaux d'élaboration dudit projet.

**Monsieur BAVOIL** : Dans la mesure où, suite à la délibération de Chevreuse prise le 24 courant, la CCHVC venait à être dissoute, il conviendrait, préalablement, de bien informer les habitants, voire de les consulter comme l'avait dit Madame AUBERT lors du Conseil du 8 juillet 2014. Cette consultation doit être menée au niveau communal.

**Madame AUBERT** : Pour le moment, le Préfet n'a pas touché à notre périmètre, aucune consultation des habitants n'est prévue actuellement dans notre calendrier. Je confirme que si Le Mesnil Saint Denis devait être rattachée à l'Agglo de la CASQY (voir l'agglo de 800 000 habitants), je consulterai les Mesnilois.

**Monsieur GUEGUEN** : En tout état de cause, les habitants de Saint Lambert seront consultés sur leur souhait de rester dans la CCHVC ou de la quitter.

**Monsieur CATTANEO** précise que l'opposition de la Ville de Chevreuse n'a pas pris part au vote concernant la délibération pour la demande d'adhésion à la CASQY.

Le Président termine en remerciant les membres du Conseil Communautaire pour cet échange constructif et demande à chacun de travailler dans les différentes commissions.

Le Président ajoute qu'il a été contacté par l'AIDIL qui organise une formation sur le nouveau Schéma Régional avec Maître LANDOT comme interlocuteur. Cette formation aura lieu MARDI 21 OCTOBRE 2014 de 19h00 à 22h00.

Lieu de cette formation : à déterminer (St Rémy lès Chevreuse ou Le Mesnil Saint Denis).

Le Président demande à chaque commune de la CCHVC de préciser le nombre de participants à cette formation en envoyant un mail au secrétariat ([cchvc78@orange.fr](mailto:cchvc78@orange.fr)) courant semaine prochaine.

## 6 Questions diverses

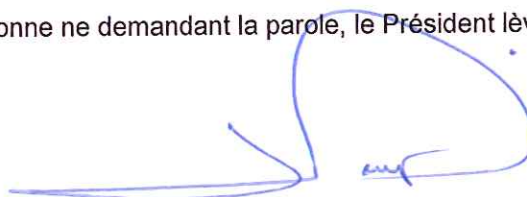
**Monsieur JULHES** demande que chaque responsable de commission fasse une synthèse de leurs dernières réunions à chaque Conseil Communautaire. Il ajoute que peu de personnes sont inscrites dans la commission « Communication » dont il est le responsable.

**Monsieur BAY** fait remarquer qu'il n'a pas été convoqué lors de la dernière réunion de la commission transport.

Le Président lui répond que Monsieur DE WINTER a commis une erreur et s'en est excusé et que, bien entendu, Monsieur BAY, qui connaît bien la question relative au transport, est bien membre de cette commission. Au passage, il fait observer qu'il estime trop long le délai entre deux réunions de cette commission puisque la prochaine ne se tiendra que le 25 novembre.

**Madame WOLFF** précise qu'entre chaque réunion de la commission transport, des groupes de travail se sont constitués et se réunissent régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h10.



Jacques PELLETIER  
Président